

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022**

La réunion du Conseil Municipal du 19 décembre s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

**Présents** : Pierre BRESSELLE, Séverine DARNE, Annie MAUTÉ, Fabrice FLOURY, Laurent REYMOND, Jérôme ANDRE, Eliane MONTEIL, Françoise ESPENEL, Manuel GRAND BROCHIER, Marie-Claire LOUCHE, Raphaël BONNET Didier NICOLAS, Laurence DESSALCES

**Absents** : Sandrine HARTMAN donne procuration à Annie MAUTE  
Isabelle ROCHE donne procuration à Séverine DARNE  
Stéphane SAGUETON donne procuration à Raphaël BONNET  
Dolorès GEVAUDAN donne procuration à Pierre BRESSELLE  
Denis SOULIER

Monsieur FLOURY Fabrice a été élu Secrétaire.

Le dernier compte rendu du 28 novembre 2022 est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

### **AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal, vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 286 584.30€ jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision

### **TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE ORAGE DU 3 JUILLET 2022**

Monsieur le Maire expose que suite à l'orage de grêle du 03/07/2022, le Syndicat Départemental d'Energie a réalisé, à la demande de la mairie, un inventaire des points d'éclairage public nécessitant un remplacement. L'avant-projet présente une estimation des dépenses de 106 180,42€ H.T. avec une participation communale s'élevant à 58 399,23€. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avant-projet, confie les travaux au SDE et inscrit la dépense au budget primitif.

### **RENOUVELLEMENT CONVENTION SPA**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour les communes d'avoir une fourrière. Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la SPA pour un montant de 0,70€/habitant.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Mme MAUTE, en charge du dossier culture, présente aux élus une proposition visant à élargir l'offre de la médiathèque en conventionnant avec la ludothèque CEKANKONJOU. L'association « Les Amis du Livre » sollicite une subvention complémentaire de 1 465€ pour proposer ce service aux adhérents. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette décision.

## **CREATION DE POSTES**

Monsieur le Maire indique qu'il y aurait lieu de créer un poste d'adjoint administratif pour l'ouverture de l'agence postale communale. Il indique que cet agent occupera les fonctions suivantes : accueil, réception du courrier, distribution des colis et accès aux comptes des clients. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette création de poste.

Monsieur le Maire indique que le surcroît de travail au service technique nécessite la création d'un poste d'adjoint technique. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette création de poste.

## **DROITS DE PREEMPTION**

- Immeuble AN, n° 198 sis rue du Lavoir
- Immeuble AN, n° 137 sis Place de la Mairie
- Immeuble AN, n° 11 sis rue du Grand Pré

Le Conseil Municipal à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption.

## **REPRESENTATION SGEV**

Vu l'arrêté préfectoral n° BCTE/2022/144 du 30/11/2022 approuvant la notification des statuts du Syndicat de gestion des eaux du Velay, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner deux délégués et deux suppléants pour siéger au Comité Syndical. Après discussion, le Conseil Municipal désigne :

### **. Titulaires :**

- Fabrice FLOURY
- Laurence DESSALCES

### **. Suppléants :**

- Laurent REYMOND
- Manu GRAND-BROCHIER

## **DELIBERATION MODIFICATIVE**

### **. Dépenses fonctionnement**

Article 6333           + 4 800€

Article 6411           + 10 000€

### **. Recettes fonctionnement**

Article 6419           + 14 800€

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette délibération modificative.